



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 DECEMBRE 2017

Le 06 Décembre deux mille dix-sept, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du CIAS DU PAYS DE CRAON « Le 29 », rue de la Libération à CRAON sous la présidence de M. LANGOUET Christophe, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BILHEUX Noëlle, CHATELLIER Martine, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GAULTIER Patrick, GENDRY Sophie, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SARCEL Bernadette, SAUVE Isabelle, TISON Hervé, TRETON Jean Paul.

EXCUSES : Mmes et MM BEDOUEZ Gérard, BOITEUX Yves Eric, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, GAUTEUR Franck, GOHIER Odile, HUET Natacha, RICARD Viviane.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du 6 novembre 2017
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Modification budgétaire
- Admission en non-valeur
- Evolution des postes : médiatrice Sociale MSAP et animation jeunesse (Renazé)
- Ouverture des postes d'animateurs vacataires et animateurs non permanents 2018
- Taux de vacation 2018
- Aide aux Maisons d'Assistants Maternelles : règlement

COMMISSIONS ET GROUPE DE TRAVAIL

- Commission permanente
- Commission sociale / économie : présentation du dispositif Coopérative Jeunesse de Services (CJS)
- Commission admission crèches
- Comité de pilotage des ATELIERS D'ECHANGES

QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du 06 Novembre 2017 est approuvé

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

1. FONCTIONNEMENT

1.1. RAPPEL DES POINTS DE DEVELOPPEMENT PREVUS AU DOB 2017 SUR LA PERIODE 2017-2020

- Le développement de la fonction de coordination ENFANCE (1/2 temps)
- La pérennisation en emploi ordinaire de 2 emplois aidés (ALSH CRAON : 1 etp à Craon et ALSH BALLOTS : 0.56 etp)
- Déploiement de la MSAP : recrutement sur la base de 0.5 etp à la faveur de l'installation dans les nouveaux locaux avec évolution progressive (0.8 etp en 2018 et 1 etp en 2019)
- Mission d'accompagnement social des réfugiés (charges nouvelles compensées par des financements d'état)

Sur cette base et à activité constante, le besoin de financement par la Communauté de Communes a été établi en 2017 à 1 100 000 € (versement 2017 minoré de la reprise d'une partie de l'excédent de 427 000 €).

2018

- Développement des 2 MICRO-CRECHES sur les secteurs de COSSE LE VIVIEN et RENAZE, générant un besoin nouveau de financement de 65 000 € / an

1.2. ACTUALISATION DES EVOLUTIONS ET DEVELOPPEMENTS 2018

1. Suite à la décision concertée des communes d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter de Septembre 2017 >>> extension d'ouverture de l'ALSH du Mercredi à la journée entière.
>> réorganisation des services et augmentation des temps de travail des agents d'animation (agents CIAS et temps de mise à disposition par les communes).
2. ALSH MERAL/CUILLE : ouvert à 0.54 etp, le poste d'animateur avait d'abord été pourvu par la mise à disposition d'un agent intercommunal de Novembre 2016 à Août 2017 puis par la mise à disposition d'un agent en contrat aidé, dans le cadre d'une mutualisation avec les MOUILLOTTINS. Le contrat aidé n'ayant pu être renouvelé, le poste est pourvu depuis Septembre en direct par un emploi ordinaire.
3. ALSH RENAZE : le fonctionnement de l'ALSH de RENAZE s'appuie depuis 2015 sur la mise à disposition d'agents communaux (1.3 Etp) dont 0.88 etp en situation d'apprentis. Diminution prévue en 2018 du volume d'heures/apprentis (0.46 etp) au profit d'emplois ordinaires.
4. MICRO-CRECHE Secteur COSSE LE VIVIEN : Considérant l'évolution du dossier, le développement total du projet est reporté sur 2019. Il est proposé d'intégrer au BP 2018 une ouverture d'une micro-crèche sur le secteur de COSSE LE VIVIEN à compter de Septembre 2018.
5. SERVICE JEUNESSE SECTEUR DE RENAZE : le temps actuel de travail (21 h / semaine) correspond au temps transféré pour une action sur la seule commune de RENAZE ; la définition d'un projet et le déploiement du service sur l'ensemble des communes nécessite une évolution du poste >>> 1 ETP ; surcoût estimé à 12 000 € sur une année pleine.

TRADUCTION CHIFFREE

DOB 2017	2017	2018	2019	2020
Développement des micros-crèches		65 000	65 000	65 000
Coordination enfance et fin des emplois aidés	23 600	32 600	33 600	48 500
Développement MSAP	- 12 000	3 000	12 000	13 000
Evolutions prévisionnelle de la subvention CC selon DOB 2017	1 100 000	1 228 100	1 266 288	1 311 080

DOB 2018	2017	2018	2019	2020
1. Extensions des ALSH au Mercredi main		45 000	46 125	47 278
2. ALSH MERAL CUILLE : fin de l'emploi aidé		5 000	5 125	5 253
3. ALSH RENAZE : évolution vers emplois ordinaires		10 000	10 250	10 506
4. ouverture MICRO CRECHE COSSE à partir sept 2018		- 65 000		
		12 000		
5. Développement Service JEUNESSE RENAZE (à partir 2 ^{ème} semestre 2018)		6 000	12 300	12 608
EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SUBVENTION CC		1 243 118	1 342 107	1 388 745

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte et valide les différents éléments présentés ci-dessus.

BUDGET 2017 : AJUSTEMENT DES CREDITS BUDGETAIRES

Considérant les éléments suivants :

- Les fonds de concours attribués aux communes (BALLOTS et RENAZE) sur l'achat d'équipements mutualisés
- Les subventions en investissement et le prêt à recevoir de la CAF sur les investissements réalisés (malles et autres matériels pédagogiques) pour la PETITE ENFANCE et l'ENFANCE

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré

- DECIDE :
 - De l'ouverture de crédits en dépense pour les fonds de concours : 5 000 €
 - De l'ajout des aides de la CAF pour l'acquisition de matériel (malles pédagogiques et autres matériels)
 - ▶ D'une subvention en investissement : 42 400 €
 - ▶ D'un prêt : 6 241 €
- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2017 pour l'ajustement des crédits budgétaires comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (30000) - DECISION MODIFICATIVE N°2			
<i>Section de fonctionnement</i>			
depenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	2 823 187,68 €	Total recettes BP	2 823 187,68 €
Total DM n° 2	0,00 €	Total DM n° 2	0,00 €
Total DM n° 1	0,00 €	Total DM n° 1	0,00 €
total dépenses	2 823 187,68 €	total recettes	2 823 187,68 €
<i>Section d'investissement</i>			
depenses	BP 2017	recettes	BP 2017
Total dépenses BP	351 266,66 €	Total recettes BP	351 266,66 €
204 subventions d'équipements versées	5 000,00 €	13 subventions	42 400,00 €
		16 Emprunts et dettes assimilées	6 241,00 €
dépenses d'équipements par opération	43 641,00 €	recettes d'équipements par opérations	0,00 €
100 Matériels	43 641,00 €		
Total DM n° 2	48 641,00 €	Total DM n° 2	48 641,00 €
Total DM n° 1	400 000,00 €	Total DM n° 1	400 000,00 €
total dépenses	751 266,66 €	total recettes	751 266,66 €

EFFACEMENT DE DETTE

Vu l'ordonnance du 9 Octobre 2017 du tribunal d'instance de Laval prononçant l'effacement de dettes de Mme DELVINCOURT, selon recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire émise par la commission de surendettement des particuliers,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- de prendre acte de cette ordonnance d'éteindre la créance de 963.78 €
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président à émettre un mandat au compte 6542 pour ce montant

RH - EVOLUTION DE POSTES

• MEDIATRICE SOCIALE EN CHARGE DE L'ANIMATION DE LA MSAP

Selon les prévisions du Débat D'orientation Budgétaire 2017-2020, le poste de médiatrice sociale, ouvert à 0.5 etp était prévu évoluer à 0.8 etp en 2018, pour atteindre un temps plein en 2019.

Considérant que la montée en charge de l'activité de la MSAP est plus que conforme à nos prévisions,

Sous réserve de l'avis conforme du Comité Technique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE d'accompagner ce développement en modifiant le poste de Médiatrice Sociale, ouvert aux cadres d'emploi d'es Assistants Socio-Educatifs à 17.5/35^{ième} comme suit :

Le temps de travail est porté à 28h/semaine à compter du 1^{er} Janvier 2018

• ANIMATEUR JEUNESSE (Secteur de RENAZE)

Le Service Jeunesse, transféré lors de la fusion était dimensionné pour une intervention à l'échelle de la commune de RENAZE ; afin de permettre le déploiement de l'animation JEUNESSE (21h/semaine) sur les communes du secteur de RENAZE, une évolution du temps de travail est nécessaire.

Sous réserve de l'avis conforme du Comité Technique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de

- Créer un poste d'animateur jeunesse, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation ou animateurs territoriaux à 35h/semaine à compter du 1^{er} Janvier 2018

RECRUTEMENT DES ANIMATEURS VACATAIRES 2018

• OUVERTURE DES POSTES

Considérant les besoins temporaires d'encadrement pour les Accueils de Loisirs/animations jeunesse et séjours durant les périodes des vacances scolaires, il est nécessaire de recourir au recrutement d'animateurs et directeurs vacataires. En conséquence, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de l'ouverture des postes suivants :

	PETITES VACANCES SCOLAIRES	VACANCES D'ETE
ANIMATEURS	30 postes	60 postes
DIRECTEURS/DIRECTEURS ADJOINTS	4 postes	4 postes

La rémunération des animateurs/directeurs/directeurs adjoints vacataires s'entend sur la base d'une vacation journalière, modulée selon le niveau de formation BAFA ou BAFD et selon l'expérience acquise

• TAUX DE VACATION

Il est proposé de retenir les montants de vacations journalières 2018

>> Évolution des taux indexée sur l'indice INSEE - salaire indice traitement brut catégorie C

		2015	2016	2017	2018
ANIMATEURS		0% -	1%	0,5%	2,89 % depuis 2015
TITULAIRES BAFA	-1 an après diplôme*	66,15	66,81	67,14	68,06
	+ 1an/2ans après diplôme*	72,76	73,49	73,85	74,86
	3 ans après diplôme*	78,05	78,83	79,23	80,31
BAFA EN COURS	1 an après formation *	57,73	58,31	58,60	59,40
	2 ans après formation *	62,30	62,92	63,23	64,10
SANS FORMATION		36,81	37,18	37,36	37,87
SUPPLEMENT NUITEEES		7,21	7,29	7,32	7,42
DIRECTEURS					
Directeur Adj ou NON TITULAIRE BAFD		83,93	84,76	85,19	86,35
TITULAIRE BAFD ou équivalence		96,51	97,48	97,97	99,30

*une année équivaut à 20 jours d'animation

Les TEMPS DE PREPARATION sont pris en compte de manière forfaitaire, selon les bases maximales suivantes et sous réserve d'une présence effective aux différents temps de regroupement prévus :

ANIMATEURS	1 vacation pour 5 vacations
DIRECTEURS	7 vacations pour 20 jours de direction

OUVERTURE DES POSTES D'ANIMATEURS ET NON PERMANENTS 2018

Afin de répondre aux variations d'effectifs d'enfants lors des ALSH du MERCREDI, il est nécessaire de recourir à des recrutements ponctuels, pour satisfaire aux taux règlementaires d'encadrement.

Considérant l'ensemble des Accueils de Loisirs en fonctionnement simultané le Mercredi, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de l'ouverture de :

10 postes d'animateurs non titulaires, ouverts aux cadres d'emploi des Adjoints d'Animation

Ces postes seront pourvus en fonction des besoins effectifs d'encadrement.

MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE AU DEMARRAGE

PREAMBULE

Prenant acte du développement des Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et de l'intérêt porté par la population pour ce type d'accueil, le CIAS a souhaité accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches de création et de fonctionnement courant sur le territoire du Pays de Craon.

Par délibération 37-20052015 du 20 mai 2015 le CIAS a ainsi acté le principe d'une aide au démarrage des Maisons d'Assistantes Maternelles en instaurant une aide financière unique d'un montant plafonné à 1000 €, cette aide étant spécifiquement destinée à financer l'achat de matériel, de mobilier et/ou l'aménagement des locaux.

Soucieux de préciser les conditions d'attribution de cette aide, le Conseil d'Administration après en avoir délibéré VALIDE le règlement comme suit :

ARTICLE 1 : ELIGIBILITE DES MAM A L'AIDE AU DEMARRAGE

La dotation est attribuée aux MAM remplissant les conditions d'éligibilité, à savoir :

- avoir sollicité cette aide au démarrage auprès du CIAS du Pays de Craon
- être implantée sur un secteur désigné comme prioritaire pour le développement de l'offre d'accueil
- développer une offre d'accueil répondant aux besoins spécifiques de la population et notamment pour les ouvertures en horaires :
 - irréguliers : avec des variations suivant les semaines de l'année en temps de présence de l'enfant ou seulement pour les horaires d'accueil
 - atypiques : en dehors des 5 jours travaillés habituels du lundi au vendredi et des horaires compris entre 7h00 et 20h00
- maintenir l'activité de la MAM et son implantation sur le territoire communautaire pendant au moins cinq ans. Dans le cas contraire, un remboursement de l'aide au prorata temporis sera sollicité par le CIAS

- avoir signé une charte de qualité destinée à valoriser les "bonnes pratiques" et à "garantir un accueil pérenne" avec la CAF, la Mutualité sociale agricole (MSA) et le Conseil Départemental. Signée pour une durée de cinq ans, cette charte de qualité engage la Maison d'assistantes maternelles à :
- être constituée sous la forme d'une personne morale (association, société civile immobilière, etc.)
- certifier que l'une des assistantes maternelles exerçant dans la MAM possède au minimum deux ans d'expérience professionnelle, soit à son domicile, soit dans une structure collective
- rédiger un projet d'accueil, une charte de fonctionnement et un règlement interne
- appliquer une tarification maximale de cinq fois le montant du SMIC horaire par journée d'accueil et par enfant
- transmettre à la CAF les données nécessaires à l'inscription de la MAM sur le site internet www.mon-enfant.fr et l'informer de toute modification relative à l'un de ces éléments
- s'engager à participer aux réunions de réseau organisées dans le cadre de la coordination des MAM mises en place sur le territoire.

ARTICLE 2 : MODALITES DE L'ATTRIBUTION DE L'AIDE

L'aide est attribuée sous condition de fournir les documents suivants:

- En amont : un courrier de demande d'aide adressé au CIAS du Pays de Craon
- Après une rencontre avec le coordinateur Petite Enfance, Enfance Jeunesse du CIAS
 - le projet d'établissement présentant les orientations et le fonctionnement détaillé de la structure
 - Le récépissé de déclaration de l'association support de la MAM et ses statuts
 - L'autorisation d'ouverture d'ERP
 - L'autorisation d'ouverture de l'établissement par les services du Conseil départemental
 - Un budget détaillé présentant les investissements à réaliser ainsi qu'une estimation des coûts de fonctionnement et des recettes
 - Les devis correspondants aux investissements et/ou aux aménagements programmés
 - Un RIB
 - L'avis de situation de l'association au répertoire SIRENE (SIRET)

ARTICLE 3 : MODALITE DE VERSEMENT DE L'AIDE

L'aide est versée à l'association sur présentation des factures réglées d'un montant minimum de 1 000€ et si l'ensemble des conditions détaillées dans les précédents articles est rempli.

ARTICLE 4 : CONVENTIONNEMENT ET ENGAGEMENTS

L'attribution de cette aide fait l'objet d'une convention entre les la Maison d'Assistantes Maternelles et le CIAS du Pays de Craon. Cette convention précise les engagements réciproques et les modalités de remboursement de l'aide en cas de non-respect de ceux-ci.

COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

COMMISSION PERMANENTE DU 20/11/2017

- 22 dossiers d'aide sociale présentés liés aux frais d'hébergement des Personnes âgées (7) et des Personnes Handicapées (15)
- 1 demande de domiciliation
- 1 demande d'aide financière pour prise en charge de frais d'obsèques >> sans suite favorable

COMMISSION SOCIALE / ECONOMIE : DISPOSITIF COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS)

QU'EST-CE QU'UNE CJS ?

- Un projet pédagogique de sensibilisation à l'entrepreneuriat coopératif
- Un collectif : Quinze jeunes de 16 à 18 ans
- Une entreprise : qui propose des services aux entreprises, particuliers et collectivités, génère du CA, est soumise à la TVA, implique une gestion
- Un terrain d'apprentissage : via formation pratique et valorisante
- Un comité local représentatif du territoire qui réunit les conditions de réussite du projet
- Deux parrains, l'un économique, l'autre jeunesse
- Un accompagnement par 2 animateurs pendant l'été

HISTORIQUE DU PROJET

- Depuis 25 ans au Québec
- Depuis 2013 en France
- Depuis 2015 en Mayenne
 - 2015 : Laval (QPV) (21 CJS en France)
 - 2016 : Laval (QPV) - Bocage Mayennais (35 en FR)
 - 2017 : Bocage Mayennais - Mont des Avaloirs (47 en FR)
 - 2018 ? : Bocage Mayennais - Mont des Avaloirs - Pays de Craon - Mayenne Communauté - Laval agglomération

INTERET POUR LES JEUNES

- Découvrir l'entrepreneuriat coopératif
- Expérimenter la gestion démocratique
- Prendre des responsabilités et des initiatives
- Acquérir des compétences et capacités
- Bénéficier de formation pratique
- Se construire un réseau
- Gagner un peu d'argent

INTERET POUR LE TERRITOIRE

- Donner une place aux jeunes où ils font valoir leurs talents et qualités
- Susciter l'entrepreneuriat et la coopération chez les jeunes
- Offrir un lieu de formation et de préparation à l'emploi complémentaire à l'école
- Réunir différents organismes autour d'un projet commun
- Agir sur des problématiques locales telles que le décrochage scolaire, l'insertion, ...

Il est précisé que ce dispositif se déroule sur les 2 mois d'été, en lien avec les services Jeunesse et avec l'accompagnement de CO-DEMARRAGE ; Le coût estimé pour la collectivité est de 5 000 € (charges d'animateur).

Le Conseil D'Administration, après en avoir délibéré, valide la mise en place d'une Coopérative Jeunesse de Services pour l'été 2018. Un comité de pilotage devra être constitué au début de l'année 2018, pour poser les bases du projet et faciliter les liens des jeunes avec le milieu économique.

Il est précisé que ce dispositif devra se différencier de ce qui existe déjà (« ARGENT DE POCHE » , les services à domicile, etc...) ; la prospection devra s'orienter vers les entreprises ou la Communauté de Communes (avant les communes).

COMMISSION D'ADMISSION CRECHES

• MULTI ACCUEIL ST AIGNAN

Situation actuelle :

- Les lundis et vendredis à Renazé, une alternance d'accueil des enfants est proposée en raison d'un manque de place.

- Le Mardi à St Aignan l'effectif est au maximum pour les accueils à la journée complète.
 - 11 enfants sont accueillis très régulièrement les trois jours d'ouverture et ont recours à d'autres modes de garde en complément

Les familles utilisent peu actuellement la formule d'accueil par contrat : une seule demande d'admission a été présentée pour une durée de 6 mois » Accord de la commission

• MULTI ACCUEIL COSSE LE VIVIEN

Situation actuelle :

- le lundi à Quelaines St Gault 1 à 3 enfants sont accueillis ; 2 d'entre eux seront scolarisés en janvier 2018.
- Le Mardi à Méral 5 à 6 enfants sont accueillis
- Le Vendredi à Cossé le Vivien 11 enfants sont accueillis

7 demandes d'admission ont été présentées » Accord de la commission pour les 7 demandes

Au vu des effectifs à Quelaines St Gault, et considérant que l'enfant restant à accueillir à Quelaines St Gault vient régulièrement à Cossé le Vivien (le papa y travaillant), la commission propose que l'accueil du lundi ait lieu à Cossé à compter de début janvier 2018.

• MULTI ACCUEIL CRAON

Situation actuelle :

- 1 seule place disponible pour la semaine complète, liée à une fin de contrat d'un enfant en avril 2018
- 4 places le lundi, 2 le mardi et 5 le mercredi.

4 demandes d'admission ont été présentées à « temps complet » ainsi que 4 changements de contrat

La commission a proposé, au vu des effectifs, de refuser au moins 2 demandes d'admission et de faire évoluer au moins une demande de changement de contrat pour libérer une place un vendredi. Dans l'attente des échanges à engager avec les parents concernés...

• RPE / LA ROE

Au vu des effectifs aux temps de rencontre du Relais Petite Enfance à La Roë, (1 assistante maternelle au maximum accueillie) la commission décide de suspendre ce temps de rencontre à la Roë et de le réorganiser à Ballots.

Le Conseil d'Administration prend acte et valide les propositions de la Commission

COMITE DE PILOTAGE ATELIERS D'ECHANGES

Film de présentation des EDI édité par le Conseil Départemental

Bilan des fréquentations sur la période de Janvier à Octobre 2017 :

- Plus de 180 participants,
 - dont la moitié relève du public cible prévu par la convention avec le Conseil Départemental avec une présence moyenne mensuelle de 44, conforme aux engagements de la convention
 - de nouvelles orientations » un turn-over important et un léger rajeunissement du public
 - les grands axes :
 - favoriser la MOBILILITE
 - promouvoir l'ACTIVITE PHYSIQUE (gym, multi-sport, relaxation/concentration)
 - EXPRESSION/ACCES A LA CULTURE
 - En lien avec les acteurs culturels du territoire

- Ateliers d'expression par l'écriture et par le théâtre >> soirée lecture publique à la médiathèque, avec la participation de l'EEA
 - 6 représentations théâtrales totalisant plus de 650 Spectateurs en début d'année
 - **VIE LOCALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE**
 - Participation à l'organisation du DEFI DES 37
 - Les 2 trocs- plantes
 - Animations sur les 4 sites de distribution alimentaire, sur l'équilibre alimentaire, en lien avec le Contrat Local de Santé
 - Animations en lien avec les ALSH, la Jeunesse,
-

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Résultat de la collecte nationale de la Banque Alimentaire : 3 255 kg collectés (en légère évolution par rapport à l'an dernier). A rapprocher des 80 Tonnes distribuées par an sur le territoire.
- Calendrier des conseils d'administration 2018 : 29 Janvier – 05 Mars – 23 Avril – 25 Juin – 24 Septembre - 05 Novembre - 03 Décembre
- M. LANGOUET informe le Conseil d'Administration du prochain départ à la retraite de Mme BURON (Fin Mars 2018)